



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC vous est donné par Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Sylvere, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere à la séance du 15 janvier 2018, un avis de motion a été donnée :

- 1- À l'égard du projet de règlement numéro 294 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de perception a été déposé et un résumé a été fait
- 2- Que le projet de règlement a pour objet d'adopter le règlement numéro 294 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de perception.
- 3- Que le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du **05 février 2018 à 20 h 00 au lieu ordinaire des séances du conseil situé au 837, 8<sup>e</sup> rang à Saint-Sylvere.**

Tout intéressé peut consulter ce règlement au bureau municipal situé au 756A, rue Principale, Saint-Sylvere sur les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Sylvere, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Sophie Millette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere certifie avoir publié le présent avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal.

Le 16 janvier 2018, entre 7 h et 19 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 janvier 2018.

Sophie Millette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière